

**P.L.U.**

## 4<sup>ème</sup> Modification du Plan Local d'Urbanisme

### 3. Document graphique

Modification du  
P.L.U. :

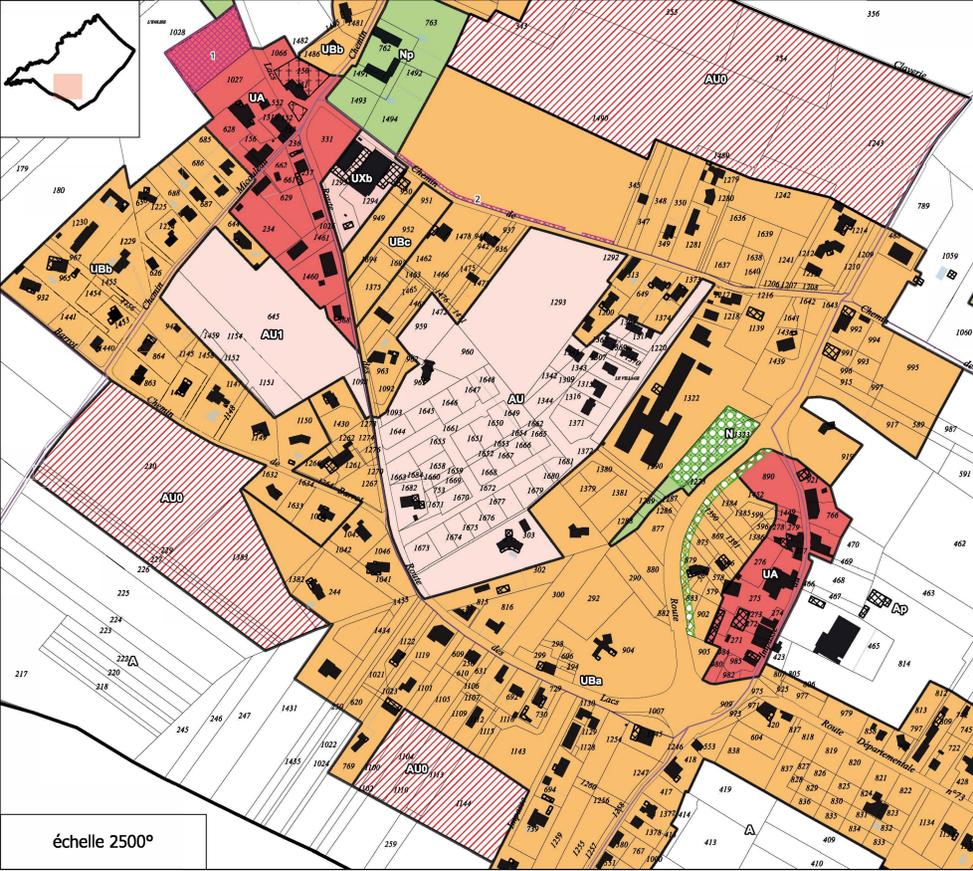
Approuvée le

Exécutoire le

Visa

Date :

Signature :



échelle 2500°

- Légende**
- PRESCRIPTIONS**
- Bâti identifié comme pouvant changer de destination
  - Espace boisé classé
  - Emplacement réservé
- ZONES du PLU**
- A : Zone Agricole
  - Aar : sites archéologiques
  - Ap : Secteur de A correspondant à une zone sensible au niveau du paysage communal
  - AU : Zone naturelle peu équipée, destinée à recevoir une urbanisation à vocation principale d'habitat et équipements publics
  - AU1 : Zone à urbaniser destinée à l'habitat et aux équipements sportifs
  - AU0 : Zone actuellement agricole, à urbaniser à moyen ou long terme
  - N : Zone naturelle
  - N1 : Secteur de N correspondant à l'habitat isolé en milieu naturel ou agricole
  - Nc : Secteur de N correspondant au camping communal
  - Np : Zone à protéger en raison de la qualité patrimoniale du bâti
  - Npv : Secteur destiné à l'implantation de systèmes de production d'énergie photovoltaïque
  - Nz : Zone naturelle de l'étang de Peyssies (classement en ZNIEFF)
  - UA : Secteur urbanisé du noyau ancien à vocation d'habitat et équipements publics
  - UBa : Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat pavillonnaire
  - UBb : Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat pavillonnaire
  - UBc : Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat pavillonnaire
  - UXa : Secteur de UX correspondant au pôle d'activité
  - UXb : Zone artisanale et commerciale

source données : cadastre Etalab millesime 07/2024

**DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE**

**P.L.U.**

**COMMUNE DE PEYSSIES**

**4ème Modification du Plan Local d'Urbanisme**

3 - Règlement graphique

Modification du PLU approuvée le :

Exécutoire le

Visa

Date :

Signature :



7, rue de Lavoisier  
31700 Blagnac  
Tél : 05 34 27 62 28  
paysages-urba.fr

